



**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

**Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 – Salle des fêtes de Ginabat (Montoulieu)**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

Collège régional : Alexandre BERMAND, Kamel CHIBLI, Isabelle PIQUEMAL

Collège départemental : Raymond BERDOU, Christine TEQUI

Collège communal : Benoit ARAUD, Georges ARCIZET, Jean Louis ATTANE, Maryline BABY, Danielle CARRIERE, Jean CASSAN, Jocelyne CHANCE, Magali CLARKE, Patrice COMMENGE, Jean Louis CONTE, Jean-François DELHON, Jean-Louis DENAT, Gabriel DIAZ, Jean-Claude ESCASSUT, Marie-Pierre EYCHENNE, Rosy FAUCET, Gabriel FAURE, Jocelyne FERT, Marjolaine HUOT ROYER, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Yvon LASSALLE, Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, Isabelle LEDUC, Jean-Luc PICHENOT, Christian PORTA, Thierry PORTET, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Guy ROUMAT, Jean-Paul ROUQUIER, Laure SENTENAC, Sandrine SIMON, Cédric TAGLIAFERRO, Thierry TARIOL, Patricia TESTA, Christine TOUGNE, Wilm WIJNEN.

**Ont donné pouvoir :**

Collège régional : Pascale CANAL à Kamel CHIBLI

Collège départemental : Véronique RUMEAU à Christine TEQUI

Collège communal : Emmanuel BARNET à Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Jean-Claude COMMENGE à Patrice COMMENGE, Muriel CAVAILLES à Patrice COMMENGE, René CAZALE à Marie-Pierre EYCHENNE, Hélène DUPUY COUTAND à Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Maryse PLANTADE à Marie-Pierre EYCHENNE, Christian PUJOL à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Patricia MARROT REINARD à Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, Colette ROMIER à Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT.

**Excusés ou absents :**

Collège régional : John PALACIN, Fabrice DE COMARMOND

Collège départemental : Nathalie AURIAC, Nadine NENY, Olivier RATON

Collège communal : Alain ALRIC, Patrick AMARDEILH, Suzette, AMILHAT, Michel ANGLADE, Dominique ANTOLINI, Daniel ARTAUD, Elodie BARBE, Arsène BARBOSA, Jérôme BARRAU, Nicolas BAUDUIN, Jean-Michel BAVEREL Marie-Rose BENDICK, Jean-Michel BERNARD, Magalie BERNERE, Jean-Marie BIGOT, Marie-Léone BLAIN, Juliane BOISTEL, Jean-Michel BOISVERT, Galaad BONFILS, Gaëlle BONNEAU, Christiane BONTE, Christophe BONVINI, Stéphanie BOTTINI, Bholème BOUFAID, Jérémy BOUSQUET, Francis BOY, Marie-Line BREGANI, Laurence BUGAT, Ginette BUSCA, Gérard CMBUS, Olivier CAPDEVILLE, Sylvie CARBONNE, Daniel CAZARUC, Jimmy CHATELAIN, José CLIVILLE, Jean-Luc CONTACOLLI, Jean-Paul COSTES, Catherine COULON, Gilles COURDIL, Anne COURTIAL, Antoine DALLA-PIETA, Maxime DANGLA, Dalia DEDIEU, Bernard, DELBOSC, Hélène DENAT, Geneviève DUBA, Didier DUFFAUT, Marie Anne DUPONT, Dominique DUPUI, Abdel EL YACOUBI, Gilles ESTAQUE, Eric EYCHENNE, Olivier FERNANDEZ, Mathieu FERRIER, Hervé FEUILLERAT, Magali FEVIN, Bénédicte FOURNI, Annick FOURQUET, Guy FREBY, Thomas FROMENTIN, Laurent GALISSIER, Jean-Michel GARCIA, Jean Louis GARIE, Stéphane GARNIER, Anne-Marie GENTILHOMME, Sabrina GERARD, Pierre-Marie GIRARD, Julien GOUZY, Céline GRANGER, Sophia GREGORIOU, Nelson GUICHET, Pierrette ICART, Sophie KUCSKOWSKI, Pierre LABOURDETTE, Jean-Louis LACANAL, Serge LAFFONT, Christian LAMMENS, Glenda LANGUE, Olivier LAURENT, Frédéric LELANDAIS, Michel LIMOGE, Sandrine LOUBET,

Michel LOUBET, Marie-Pierre MANDRAY, Wally MARCON, Emmanuel MARCQ, Georges MARTIN, Florence MARTINS PONS, Laurent MASNOU, Adeline MAUDUIT, Denis MIALHE, Annie MICHEL, Laurent MILHORAT, Aurélie MIR, Elisabeth MIROUZE, Jean-Pierre NAVARRO, Pierre NIOL, Renelle PARENT, Florent PAULY, Magali PEDOUSSAUT, Laetitia PELATA, Franck PEREZ, Maryse PERIGAUD, Michel PICHAN, Mathias PIQUEMAL, Thibaut PIQUEMAL, Sandra PIZZO, Henri POUCHES, Sylvie PUJOL, Emilie QUIDOT, Thierry RANNOU, Jacques RENOUD, Andréanne RETIERE, Marie ROBERT, Nathalie RODRIGUEZ, Antoine RODRIGUEZ, Thierry ROUAN, Philippe ROUCH, Catherine ROUJA, Véronique ROUSSEAU, Michel SABATIER, Yves SANS, Véronique SEGONDS, Alain SERVAT, Sandrine SIMON, Michaël STEPHAN, Michel TARTIE, Jean-Christophe THEISEN, Pascale TIEVANT, Patrick TIMBART, Jérémy TORNIL, Patrick TURLAN, Nathalie UMHAUER, Noémie VALENTI, François VANDERSTRAETEN, Eric VERGE, Sébastien VERGERON, Jean-Noël VIGNEAU.

M. Kamel Chibli, Président du Syndicat mixte du PNRPA, remercie la commune de Montoulieu de son accueil et passe la parole à Mme Sandrine Simon, déléguée de la commune. Mme Simon représente Mme le Maire avec plaisir et souhaite le bonjour et la bienvenue aux délégués présents.

Le Président remercie les élus présents, en particulier les délégués des communes les plus éloignées. Le PNR est vaste et les réunions du Comité syndical par principe ne sont pas organisées au même endroit. Le Président remercie également la Présidente du Département, Mme Christine Téqui ainsi que M. Raymond Berdou, Conseiller départemental.

Le Président nomme Mme Patricia Quinat-Raynaud, Vice-Présidente du SMPNRPA, comme secrétaire de séance.

## **I - SIGNATURE D'UNE CONVENTION 2022-2025 AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARIEGE**

Le Président aborde un sujet important porté à l'ordre du jour : la convention entre le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et le Département de l'Ariège. De nombreuses discussions ont été nécessaires et les échanges ont parfois été intenses, mais toujours avec respect. Les équipes ont travaillé pour trouver des solutions et construire un partenariat, en privilégiant le bon sens. L'objectif était de répondre ensemble aux questions suivantes : « où veut-on aller ? avec quelles priorités ? », en tenant compte de la feuille de route du Département et de ses attendus.

Le Président est satisfait et très heureux de voir qu'une nouvelle page de l'histoire s'écrit entre le Département et le PNRPA, avec la mise en place de cette convention. Il souligne que l'Homme et la Femme sont toujours au cœur du territoire, qu'il s'agit d'une priorité et que personne n'a l'envie ni la vocation de transformer ce territoire en « réserve ». L'objectif de cette convention est le soutien à la valorisation des savoirs faire locaux, du patrimoine bâti, des paysages et de l'environnement. D'autres éléments incontestables sont partagés avec le Département : favoriser l'économie locale, chercher une économie vertueuse, valoriser les circuits courts et les producteurs locaux, les créateurs et les artisans qui font la force de ce territoire.

Le Président souligne également la richesse du patrimoine historique du département de l'Ariège, pris en compte dans le renouvellement de la Charte du Parc. Cet héritage est parfois douloureux, comme celui de la mono-industrie : la Papeterie dans le Couserans, l'aluminium en Haute-Ariège. Il importe de valoriser ces friches, avec l'appui de l'ingénierie du PNRPA. Le Président rappelle que les ingénieries du PNR et du Département sont de qualité, très dynamiques, professionnelles et compétentes, aux côtés des élus et à leur service, à l'écoute des acteurs de la vie locale et en lien avec les différents secteurs (offices du tourisme, chambres consulaires, fédération des chasseurs et de la pêche, acteurs économiques), dans une dynamique d'accompagnement des actions locales et de la population.

Le Président rappelle l'importance de la transmission à la jeune génération. Le Covid a été un facteur isolant, mais a montré également la nécessité d'être inventif, en particulier pour les collèges et les lycées, d'être unis et de travailler ensemble. Il précise que Mme la Présidente du Département n'est pas encore autorisée à signer la convention avec le PNRPA, qui doit au préalable être validée par le vote de la Commission Permanente. Le Président demande à Mme Christine Tequi de s'exprimer à son tour sur la convention de partenariat.

Mme la Présidente rappelle les questions les plus sensibles pour le Département et qui ont suscité le plus de discussions avec le Syndicat mixte du PNR : la Présidente s'est interrogée sur la position du PNR vis-à-vis de la présence de l'ours dans les Pyrénées ariégeoises, sujet épineux et douloureux avec l'actualité de la garde à vue des chasseurs à Seix. Du point de vue du Département, cette question doit être clarifiée, et la révision de la Charte semble être le moment et le temps politique pour poser les enjeux et les grands axes de développement du territoire avec le PNR.

La deuxième question sur laquelle le Département est en désaccord avec l'État porte également sur une note d'enjeux de l'État. Pour la Présidente, il faut au moins préserver l'exploration et il est nécessaire de développer et pérenniser les activités économiques et touristiques, avec par exemple les activités de pleine nature, ce qui est impossible en cas de mise sous cloche du territoire.

Pour la Présidente, ces deux sujets montrent la nécessité de définir ce que l'on veut pour ce territoire, avant tout un territoire d'hommes. Elle rappelle les mots de Mme Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie : « Une croissance en conscience » : un développement économique respectueux des hommes et de leur environnement, donc également des ressources. Pour la Présidente, la convention acte le fait que les hommes sont la priorité de ce territoire, d'où l'importance de son développement économique. Le PNR est composé de collectivités, il accompagne les projets de développement respectueux des ressources.

La Convention de partenariat est organisée autour de trois piliers : les enjeux, le rôle du PNR, les résultats livrables/attendus pour le Département. Pour Mme la Présidente, cette convention constitue un grand cap politique, qui clarifie les limites, les grands enjeux du territoire et les grands attendus. La Convention est passée en commission avec un avis favorable, elle doit être validée par la Commission Permanente, sans doute le 7 juin. Elle pourra ensuite être signée officiellement par les deux parties.

## **II – PROGRAMME D' ACTIONS**

Le Président salue M. Richard Danis, représentant de l'Association des amis du PNR, ainsi que tous les membres des collectivités partenaires présents au Comité et les délégués élus au Bureau et au Comité syndical.

### **Présentation du papier hygiénique « Valeurs Parc » (réf. Charte art. 5.4)**

Le Président se propose de présenter à l'assemblée un exemple parfait « d'économie nouvelle » : le papier toilette « Valeurs Parc », une première en France, fait en Couserans à Engomer à partir de papier recyclé, en lien avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées. Il s'agit d'un produit vertueux, très utile et utilisé. La démarche de production fut parfois difficile et le Parc soutient la démarche de M. Martin, inventeur et créateur de ce produit.

M. Julien Viaud, chargé de mission « Produits et savoirs faire locaux – Marque Valeurs Parc » précise que ce produit était parfois difficile à trouver pendant les premières semaines de confinement en 2020, ce qui met l'accent sur l'intérêt pour un territoire d'être autonome en la matière.

M. Thomas Martin remercie les participants au Comité syndical de leur accueil. Il présente brièvement l'entreprise familiale, fondée en 1895 par Léon Alexandre Martin à Engomer, en Ariège. La société a été labellisée « entreprise du patrimoine vivant » par l'État, en reconnaissance de la qualité du papier mince et de l'excellence des savoir-faire. Elle est aujourd'hui dirigée par la 4ème génération, unique papeterie encore familiale en France. Elle emploie environ 36 salariés et réalise un chiffre d'affaires médian de 4,6 millions. L'entreprise travaille à partir

de fibre cellulosique vierge et de fibre cellulosique recyclée. Sur 82 papeteries qui existent encore en France, les Papeteries Léon Martin sont les seules à recycler du papier dans le quart Sud-Ouest. Au fil de l'évolution des marchés, l'entreprise a conçu de nombreux produits à partir de vieux papiers dès les années 1950, dont du papier hygiénique. L'entreprise est présente dans de nombreux secteurs d'activité en France mais aussi à l'étranger, pour un tiers du chiffre d'affaires : la confection de vêtements, l'extrusion d'aluminium, l'aviiculture de production, la pharmacie familiale, la vente à distance, le e-commerce, l'industrie de luxe, la cosmétique, sans oublier le papier hygiénique dans les TGV (fournisseur exclusif depuis le lancement, dans les années 1980). Dans les années 2000, avec le concours de l'ADEME, de l'AGATE et de la DRIRE, l'entreprise a écoconçu et développé une gamme de papier de soie de luxe. L'évaluation environnementale de ce développement a montré que l'entreprise consomme moins d'eau et d'énergie que la moyenne de la profession. Les procédés de production sont régulièrement remis en question pour augmenter les performances environnementales des papiers.

M. Julien Viaud souligne que l'entreprise est présente depuis longtemps sur le territoire, mais surprend par son savoir-faire et son innovation. Le PNR s'intéresse au papier recyclé dans une logique d'économie circulaire, qui consiste à limiter au maximum la création de déchets et à revaloriser les déchets qu'on ne peut éviter. Le premier contact avec M. Thomas Martin a lieu en 2020, avec la prise de conscience que les valeurs de l'entreprise et du PNR se rejoignent sur cette production de papier toilette.

Il n'existait pas de cahier des charges au PNR pour ce type de produit industriel et cette collaboration a été l'opportunité de définir un cadre « économie circulaire » au niveau national et de labelliser une entreprise à l'intérieur de ce cadre, pour la première fois en France. Ce cahier des charges acte le fait qu'un déchet produit naturellement dans un territoire (à l'intérieur d'un bassin de vie cohérent), issu d'une activité non-polluante, se transforme en une ressource utilisable pour une autre production. Ce premier label décerné à un produit industriel devient un atout pour le PNR, pour accompagner d'autres entreprises dans une démarche d'économie circulaire.

M. Martin souligne que l'adhésion à la « Marque Valeurs Parc » est pour les Papeteries Martin une reconnaissance de son engagement en faveur d'un modèle générateur d'activité, d'emploi durable et d'économie circulaire. L'eau, l'énergie, le papier, le savoir-faire : tout est local. Le papier recyclé est issu de la collecte par le SICTOM des bords de tri sélectif, reconverti en matière première, l'eau nécessaire à la production vient de la rivière Le Lez, 100% de l'électricité consommée est renouvelable, dont 60% en autoproduction (hydro-électricité) et 100% de la main d'œuvre est Couserannaise. Un projet d'utilisation de la vapeur issue du séchage de papier est en cours, avec l'aide de l'ADEME

M. Martin précise que des menaces potentielles pèsent sur l'activité de l'entreprise. La première concerne l'énergie hydroélectrique, richesse majeure du territoire, dont la valorisation est remise en cause par la gestion des usages du Lez, ce qui pourrait porter un préjudice financier et environnemental à l'entreprise. M. Martin souhaite être concerté en particulier sur un éventuel relèvement des seuils des débits réservés. Le deuxième danger est la qualité et la disponibilité de la ressource papier : la collecte de papier est brute de collecte, sans passer par un centre de tri. Il arrive que les collectes soient polluées par d'autres déchets, malgré les sensibilisations au tri réalisées sur le territoire.

M. Martin est heureux de mieux faire connaître son entreprise et remercie les membres du Comité syndical pour leur accueil et leur écoute.

M. Viaud précise que le réseau de vente est encore modeste, mais que le papier hygiénique est déjà présent dans quatre points de vente sur le territoire. Le PNR à travers sa marque apporte une aide à la promotion et à la diffusion du produit, incite les membres du réseau à tester ce produit et accompagne l'entreprise en termes de reconnaissance de ce modèle de production.

M. Martin précise que Les Papeteries Martin s'appuient sur un réseau de distributeurs et privilégient la diffusion « en vrac », sans sous-emballages. Pour cette raison, il n'y a pas de prix de vente défini ou imposé, ce sont les revendeurs qui définissent le prix de vente du produit, en fonction de la marge choisie. Au vu de l'intérêt des délégués pour les procédés de fabrication mis en œuvre, M. Martin précise qu'à ce jour, l'organisation de visites guidées pour le public n'est pas compatible avec le fonctionnement de l'entreprise.

Le Président souligne que la question de la valorisation des déchets, la sensibilisation au tri, la valorisation du produit dans les collectivités (appels d'offre économie circulaire), dispose d'une marge de progression intéressante. Le Président remercie M. Martin de sa présentation.

### Présentation de la plateforme internet « Consommer Parc Pyrénées Ariégeoises » pour consommer local (réf. Charte art. 4 et art. 8).

Mme Danielle Carrière, vice-présidente à la communauté d'agglomération Foix-Varilhes, commission agriculture et ruralité, en charge de la mise en place du Projet Alimentaire Territorial et déléguée PNR pour l'alimentation demande à Mme Céline Arilla, Chargée de mission « Alimentation et éducation au territoire », de présenter la plateforme « Consommer Parc Pyrénées Ariégeoises - pour consommer local ».

Mme Céline Arilla présente Mme Amélie Cabrol, nouvelle Chargée de mission « Projet Alimentaire Territorial » du PNR et qui travaille en particulier sur la Plateforme et son contenu.

Mme Arilla rappelle que le financement obtenu en 2019 pour le Projet Alimentaire Territorial, avec le concours de l'ADEME, de la DRAAF et de la Région Occitanie, a permis de mener plusieurs actions qui arrivent à leur terme : une action de restauration à domicile avec le SIVOM du Plantaurel et la commune de Saint Giron, avec des résultats encourageants, la Lettre aux partenaires du PNR : « Manger Bio et Local – à consommer sans modération » et la plateforme « Consommer Parc Pyrénées Ariégeoises - pour consommer local ».

L'idée de cette plateforme est de permettre aux ariégeois et aux visiteurs de trouver facilement des produits locaux et des offres touristiques durables. Pour l'instant le contenu de la plateforme est surtout constitué des prestataires et des producteurs « Valeurs Parc », mais elle va rapidement intégrer les producteurs en agriculture biologique et les producteurs qui sont sous signe officiel « de qualité ».

La page d'accueil de la plateforme permet de rechercher par mots-clés les productions, qui sont localisées sur une carte. Cette carte est également accessible par type de produit (par exemple fromagers). Les pictogrammes de la carte font apparaître des fiches qui présentent les producteurs avec une photographie, les labels, les contacts et les lieux de distribution. Des informations plus détaillées sont disponibles en cliquant sur les fiches. Ces fiches sont également disponibles pour des séjours (par exemple des gîtes), des expériences « parcours découvertes », « un sentier/une école », avec les topo-guides correspondants, les points de vue ou les sites remarquables. La plateforme est conçue pour faciliter la découverte des prestataires et des producteurs locaux, mais aussi pour donner envie de découvrir le territoire. La plateforme est accessible sur les ordinateurs et les téléphones portables et la chambre d'agriculture de l'Ariège est identifiée comme partenaire. Un lien sur la plateforme renvoie également sur les sites des Offices du tourisme.

La plateforme peut permettre également aux communes de communiquer et de valoriser leurs sentiers déjà existants ou en réhabilitation. [www.consommer-parc-pyrenees-ariegeoises.fr](http://www.consommer-parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

Le Président souligne qu'il y a beaucoup de demande, cette plateforme très simple d'utilisation va permettre d'orienter, de référencer et de guider les visiteurs.

Mme Arilla confirme qu'une communication sera faite dans la presse, avec l'intégration d'un QR code qui permettra d'accéder à la plateforme. Il est possible d'imaginer un auto-collant et/ou un flyer qui pourra être distribué dans les communes. L'adresse de la plateforme est déjà présente dans « Pyrénées partagées », distribué en mairie.

### Présentation de la plateforme d'inventaire participatif Wikirenat (réf. Charte 7.2.6)

Mme Patricia Quinat-Raynaud, vice-présidente du SMPNRPA, déléguée à la biodiversité et à l'eau, rappelle que l'Office français de la biodiversité a lancé un appel à projet en 2021 pour soutenir la restauration d'écosystèmes dégradés terrestres et continentaux. Dans ce cadre, le projet Wikirenat est une plateforme d'inventaire participatif, qui va servir à identifier par des particuliers ou des élus, des espaces qui leur semblent dégradés (prés, rivières, friches...).

Mme Camille Fleury, Chargée de mission « Gestion de l'espace » au PnrPA, précise que ce projet est construit en partenariat avec le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Wikirenat est un outil de connaissance. Le constat est que les milieux naturels remarquables sont plutôt bien connus, mais en termes d'inventaire il existe relativement peu de données sur les milieux naturels dégradés : où se trouvent-ils sur le territoire et de quelle nature sont-ils ? Wikirenat a pour objet d'impulser cet inventaire. Il s'agit d'une expérimentation locale, que le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées aimerait étendre si elle se révèle concluante.

Un deuxième objectif est de sensibiliser et d'informer autour de la gestion des milieux naturels et de leur restauration. Au fur et à mesure de l'identification des sites dégradés, l'objectif est d'élaborer une stratégie de restauration sur l'ensemble du territoire pour ensuite mobiliser des financements. L'enjeu final est de construire un plan de restauration cohérent sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire que l'identification d'un site n'entraîne pas systématiquement des travaux de restauration.

Tout le monde peut participer, grâce au système de modération du PNR et du Conservatoire botanique. La plateforme comprend une interface web gratuite, un retour aux contributeurs est prévu ainsi que la mise en œuvre de trois chantiers à titre expérimental avant fin 2023. L'inscription est possible, mais non obligatoire. La plateforme propose deux entrées possibles, par la carte ou un formulaire. Pour les communes ou les groupements de communes, Mme Fleury propose aux élus de venir cet été 2022 en Conseil Municipal, ou en réunion publique, pour expliquer le fonctionnement de la plateforme en détail et éventuellement en sortie terrain. Une fiche d'information a été distribuée aux délégués, avec un bulletin d'inscription pour organiser ces réunions.

## REVISION DE LA CHARTE – PLAN DU PARC – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES (réf. Charte art. 1)

M. David Pasin, Chargé de mission « Révision de la Charte », en remplacement de Mme Amélie Le Ster en congés de maternité, propose aux élus un exercice sur le Plan de Parc, dans le cadre de la définition du projet de territoire. M. Pasin rappelle que le SMPNR est dans la phase cruciale d'élaboration du projet de territoire, c'est-à-dire de rédaction du projet. Fin septembre/début octobre 2022, le Comité syndical devra se prononcer sur la finalisation du projet, pour qu'il soit transmis à la Région.

Suivant les différents retours, il y aura un temps fin 2023 pour d'éventuelles modifications du projet de territoire. L'enquête publique aura lieu au cours de l'année 2024 et fin 2024 les collectivités devront délibérer sur l'adhésion à la Charte. L'aboutissement de ces travaux sera le décret de reclassement du PNRPA en mai 2025.

M. Pasin rappelle que ce projet de territoire coconstruit avec les partenaires du PNR, s'articule autour de trois grandes ambitions : le capital humain : clé de voûte du territoire, les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIème siècle et un territoire, responsable de ses ressources.

La prochaine échéance est la finalisation de la rédaction de la Charte, le travail sur les engagements des communes et sur le Plan du Parc. M. Pasin présente quelques engagements issus d'autres PNR, à titre d'exemple.

Le plan de Parc est la visualisation des objectifs et mesures de la Charte, soit un travail de prospective sur la période 2025/2040. L'exercice proposé aux délégués du Comité Syndical n'est pas si facile, M. Pasin propose également quelques exemples de Plans issus d'autres PNR. Trois documents sont distribués aux élus : une carte vierge du territoire à compléter, un document qui reprend l'architecture simplifiée de la Charte et un exemple de Plan venant d'un autre PNR.

M. Pasin demande aux élus de sélectionner trois entrées de la Charte qui leur semblent les plus pertinentes ou auxquelles ils sont particulièrement sensibles, et de les reporter sur la carte vierge du PNR, sous forme de zones colorées ou rayées. Il s'agit d'illustrer les endroits où ces mesures semblent les plus importantes

ou pertinentes. L'exercice d'environ 10 minutes a pour objectif de permettre aux délégués de s'approprier cet outil de prospective, mais aussi de croiser les résultats avec les éléments déjà identifiés dans le projet de territoire.

M. Matthieu Cruège, directeur du PNRPA, signale que cet exercice va permettre de faire ressortir les éléments qui font sens, sur le fond, mais aussi en termes de représentation, et de pointer les attentes, les sensibilités de chacun en rapport avec les fiches mesure définies.

A l'issue de l'exercice, M. Pasin remercie les délégués de leur contribution et confirme qu'il y aura un retour sous forme de synthèse.

### **III - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT**

Mme Marianne Challier, directrice adjointe en charge des finances et de l'administration du PNRPA, rappelle que le Compte de Gestion et le Compte Administratif ont été envoyés aux délégués avec une synthèse du Compte Administratif. Le Compte de Gestion doit correspondre aux comptes du Comptable Public, soit la Trésorerie de Saint Giron pour le PNRPA. Mme Challier précise que le Compte de Gestion correspond parfaitement au Compte Administratif, ce qui est une obligation.

### **MISE A JOUR DE LA REPARTITION DES VOIX AU SEIN DES DIFFERENTS COLLEGES DU COMITE SYNDICAL**

Le Président intervient pour rappeler qu'avant de procéder aux délibérations sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021, il convient de mettre à jour le calcul du nombre de voix détenues par collège, porté sur la délibération du comité syndical du 19 mai 2021.

Conformément à l'article VII-1 des statuts, le Comité syndical est organisé en « Collèges », formés des représentants élus des collectivités adhérant au Syndicat. Chaque Collège ayant capacité délibérative y dispose d'un nombre total de voix défini en fonction de la contribution financière de ses membres telle que définie comme suit (cf. article XIV des statuts) :

- Collège n°1 Région Occitanie : 50%
- Collège n°2 Département de l'Ariège 25%
- Collège n°3 Bloc communal 25%

A l'intérieur de chaque Collège les voix sont réparties équitablement entre chacun des délégués, avec arrondi à la décimale la plus proche. Le décompte de voix s'établit ainsi de la manière suivante :

	Nombre de délégués	Pourcentage de voix détenu par le Collège	Nombre de voix détenues par le collège	Nombre de voix par délégué du collège (arrondi)
Collège de la Région	6	50%	366 voix	61 voix
Collège du Département	6	25%	183 voix	30,5 voix
Collège du bloc communal	183	25%	183 voix	1 voix
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>100%</b>	<b>732 voix</b>	

Après avoir demandé aux élus s'ils avaient des questions, le Président propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la mise à jour de la répartition des voix au sein des différents collèges du Comité syndical.

## VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Après avoir demandé aux élus s'ils avaient des questions ou des commentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2021.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme Challier présente le Compte Administratif sur 4 points : la section fonctionnement, la section investissements, l'état de la dette et une présentation synthétique du résultat.

Section FONCTIONNEMENT 2021			
11 Charges à caractère général	736 744 €	13 Divers remboursements (indemnités journalières...)	73 115 €
12 Charges de personnel	1 263 828 €	70 Mise à disposition d'un agent du PNR	87 563 €
65 Autres charges de gestion courante	16 955 €	74 Dotations et participations	1 306 091 €
66 Charges financières	13 216 €	75 autres produits de gestion courante	1 721 €
67 Charges exceptionnelles	84 €	77 Produits exceptionnels	6 347 €
Dépenses réelles	2 030 828 €	Recettes réelles	1 474 836 €
42 Opérations d'ordre (amortissements)	134 424 €	42 Opérations d'ordre	28 965 €
Restes à réaliser en dépenses	- €	Restes à réaliser en recettes	571 185 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 165 252 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 074 986 €</b>

Section INVESTISSEMENT 2021			
20 Immobilisations incorporelles	- €	13 Subvention d'investissement	- €
21 Immobilisations corporelles	104 531 €	10 FCTVA	8 358 €
16 Remboursement d'emprunts	522 977 €	16 Nouveaux emprunts	- €
26 Participations et créances rattachées	200 €	24 Produits des cessions	- €
Dépenses réelles	627 708 €	Recettes réelles	8 358 €
40 Opérations d'ordre (transferts entre sections)	28 965 €	40 Opérations d'ordre (amortissements)	134 424 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>656 673 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>142 782 €</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021			
a Dépenses de fonctionnement	2 165 252 €	f Dépenses d'investissement	656 673 €
b Recettes de fonctionnement	2 074 986 €	g Recettes d'investissement	142 782 €
c Résultat d'exécution (b) - (a)	- 90 267 €	h Résultat d'exécution (g) - (f)	- 513 891 €
d Reprise de déficit 2020 reporté	- 62 656 €	i Reprise de résultat 2020 reporté	701 950 €
e Résultat de fonctionnement (c) + (d)	- 152 922 €	j Résultat d'investissement (h) + (i)	188 059 €
		k Résultat de clôture (e) + (j)	35 137 €

### Fonctionnement :

Fin 2021, le déficit cumulé de la section fonctionnement est de 153 000 €, les dépenses progressent de 16 % par rapport à l'année 2020, ce qui semble logique puisque l'année 2020 a fortement été impactée par la crise sanitaire et que l'activité a repris en 2021. Les recettes progressent de 10 %, principalement grâce à l'augmentation de la contribution de



la Région Occitanie. Les explications de variation des dépenses ont été détaillées en annexe à la note de synthèse qui a été transmise aux délégués (PJ4).

La synthèse ci-dessus détaille les dépenses par chapitre à fin 2021. Le total s'élève à 2 165 252 €, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2020, essentiellement sur le chapitre 11 (charges à caractère général), due à une augmentation des dépenses sur actions, en rapport avec la reprise d'activité : les prestations de service et de communication ont augmenté. Les charges de personnel restent à peu près stables. Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 10 %, la plus forte augmentation concerne le chapitre dotations et participations (chapitre 74). Les dotations de l'État sont restées stables entre 2020 et 2021, tout comme celles des communes, des intercommunalités et du Département. En revanche, les dotations de la Région ont fortement augmenté, puisque la Région a davantage contribué à la Révision de la Charte, projet structurant. Les subventions européennes sont en légère baisse. Au total les dotations et subventions ont progressé de 200 000 €.

#### **Investissement :**

En synthèse, le résultat cumulé d'investissement fin 2021 est de 188 059 €, ce qui pose question, puisque les dépenses d'investissement ont augmenté de 44 %, alors que les recettes ont diminué de 64 %. Mme Challier précise qu'il s'agit d'une régulation d'écriture comptable : la trésorerie de Saint Girons a effectué des reclassements des lignes de trésorerie du PNRPA. Des lignes de trésorerie avaient été comptabilisées à tort en emprunt (compte de classe 16) et ont été basculées en régulation au compte de classe 519 (trésorerie). On retrouve la même régulation côté recettes.

#### **État de la dette :**

Mme Challier rappelle que le sujet avait été abordé lors de la présentation du budget primitif. Fin 2021 le total du capital restant dû est de 696 000 €, dont 468 000 € de lignes de trésorerie (emprunts à court terme). Ces difficultés de trésorerie sont essentiellement dues aux décalages très importants entre le moment où le PNR réalise une dépense et le moment où cette dépense est remboursée, par l'État ou l'Europe. Ces remboursements sont souvent décalés d'un à deux ans, ce qui impacte fortement la trésorerie et impose de pallier par des prêts relais.

#### **Résultat :**

Cadré avec le Compte de gestion, le résultat de clôture global (fonctionnement et investissement) au 31/12/2021 est de 35 137 €. Le déficit cumulé de fonctionnement est de 153 000 € et il est compensé par le résultat d'investissement : 188 000 €. Sachant que le niveau de dépenses devrait être le même en 2022 qu'en 2021 et grâce à l'augmentation des contributions statutaires adoptée en 2022, ce qui représente une augmentation des recettes de 200 000 €, le déficit devrait être absorbé en 2022. Les travaux d'optimisation de la structure et l'acquisition d'outils de gestions devraient permettre d'améliorer le résultat en 2022 et de trouver un équilibre stable en 2023/2024. Il reste le chantier de la trésorerie, toujours en cours, puisque le décalage existe toujours entre la réalisation des actions et leur remboursement par les financeurs.

Le Président rappelle qu'il a sollicité collectivement les membres du Comité syndical, dans une période un peu difficile, pour essayer de trouver des solutions d'optimisation financière du PNRPA. Les échanges autour de la convention de partenariat avec le Département ont été également un moyen de solliciter le Département pour augmenter sa contribution. Le Président souhaite faire remonter au sommet de l'État ces difficultés, qui sont communes à l'ensemble des Parc naturels régionaux en France. La DREAL a également été interpellée sur Natura 2000.

Le Président souligne qu'il n'est pas possible pour le PNRPA de répondre à des projets et de mettre en place des actions avec un paiement qui intervient deux et jusqu'à trois ans après les réalisations. Le PNR n'est pas une collectivité classique, qui collecte des impôts, cet argent doit être trouvé ailleurs. Les élus ont pris leurs responsabilités sur un plan collectif, pour permettre au PNR de remplir correctement les missions qui lui ont été confiées. Les augmentations ont donc été réparties sur l'ensemble des collectivités, avec un esprit solidaire. Le bout du tunnel est en vue, mais l'accompagnement de l'État et de l'Europe reste nécessaire : les intérêts et les frais des emprunts contractés manquent pour la réalisation des actions. Le Président remercie l'ensemble des élus pour leur soutien, leur confiance et leur engagement dans le fonctionnement du PNRPA. Le Président remercie également Mme Challier pour sa motivation

et son implication au PNR, et rappelle qu'il reste disponible pour aller présenter dans les communes, le travail du PNR et ses missions d'accompagnement des collectivités.

Mme Challier répond à une question de M. Jean Louis Attané, vice-président du Syndicat mixte, délégué aux Paysages, au Patrimoine, à l'Architecture et à l'Urbanisme : le « reste à réaliser » inscrit au chapitre recettes fin 2021, presque 600 000 €, a-t-il été encaissé sur l'année 2022 ? Mme Challier confirme l'encaissement de la presque totalité de la somme, ce qui est une très bonne nouvelle. Une précision toutefois : ce qui est comptabilisé dans le « reste à réaliser » en 2021 recensait les actions qui étaient entièrement terminées. Les dépenses qui concernent les actions en cours, ne sont pas encore comptabilisées. A ce jour, les dépenses engagées pour ces actions représentent environ 750 000 € de subventions à faire encaisser.

Mme Luce Rameil, Directrice-Adjointe du PNRPA, précise qu'il reste également des subventions correspondant à des actions terminées, et qui n'ont pas encore été perçues, environ 150 000 € des fonds LEADER. Les demandes de fonds sont en cours d'instruction.

Après avoir demandé aux élus s'ils avaient des questions ou des commentaires, Mme Patricia Quinat-Raynaud propose de passer au vote du Compte Administratif 2021.

Le Comité syndical approuve le Compte Administratif 2021 à l'unanimité.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 FEVRIER 2022

Le compte-rendu de la réunion du 16 février 2021 a été envoyé aux délégués avec la note de synthèse. Après avoir demandé aux élus s'ils avaient des questions ou des commentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité syndical du 16 février 2021.

## EMPLOIS

Le Président détaille les différentes décisions proposées :

### **Chargé de mission environnement-urbanisme, architecture et patrimoine bâti**

Afin de permettre la poursuite des missions du SMPNR sur les questions de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine bâti en lien avec l'article 3.2 de la Charte, le Président propose de renouveler l'emploi de contractuel, par référence au grade de catégorie A, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### **Chargé de projet bouquetin**

Afin de poursuivre le programme de réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées ariégeoises, le Président propose de renouveler l'emploi de technicien, en CDD à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> août 2022. Il sera financé dans le cadre des dossiers de demande de financement déposés auprès des différents financeurs, en particulier l'État. Le Président rappelle que des sorties bouquetins sont prévues cet été avec le chargé de mission, environ 45 mn de marche, sans oublier le pique-nique.

### **Chargé de projet de Réserve Naturelle Nationale Souterraine de l'Ariège**

Aux côtés de l'État et des autres acteurs, le Syndicat mixte du PNR porte et anime le projet de création de la Réserve Naturelle Nationale Souterraine de l'Ariège. Le Président propose de créer l'emploi de contractuel, par référence au grade de catégorie A à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Cet emploi sera financé par la DREAL.

### **Chargé de projet Animation et de développement de la filière bois-énergie territoriale, dans le cadre d'un Volontariat Territorial en Administration**

Pour venir en appui de la Chargée de mission Forêt Bois, le Président propose de recruter pour 12 mois un chargé de projet Animation et de développement de la filière bois-énergie territoriale, au travers du dispositif de Volontariat Territorial en Administration. Ce dispositif, financé par l'État, s'adresse aux jeunes diplômés (à partir de bac + 2) souhaitant travailler dans une collectivité territoriale rurale. Le temps d'une mission de 12 à 18 mois, le VTA leur permet de renforcer leurs compétences en ingénierie de projet.

### **Adjoint administratif à mi-temps**

Pour permettre au service comptabilité de sécuriser le suivi financier, de mettre en place une comptabilité des engagements et de déployer le nouveau référentiel comptable M57, obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Président propose de passer à plein temps l'actuel emploi d'adjoint administratif dédié à la comptabilité.

Après avoir demandé aux élus s'ils avaient des questions ou des commentaires, le Président propose de délibérer.

Le Comité syndical approuve les emplois prévus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant pas de nouvelles questions, le Président remercie les participants et annonce que le prochain Comité syndical aura lieu en octobre. Le Président invite les délégués et les membres associés du Comité syndical à venir se détendre et à goûter les produits présentés à l'extérieur de la salle. Ceux-ci sont représentatifs des communes du périmètre d'extension du PNR.

Le Président invite également les délégués à participer aux rencontres transfrontalières prévues en août au Port de Marterat et au Port de Bouët : une belle occasion de rencontrer les habitants du Parc des Trois Nations.

**Le Président**

**Kamel CHIBLI**